



Canadian Cattlemen's Association



News Release

Réaction des éleveurs canadiens à l'étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis

7 octobre 2008

Calgary, Alberta – La *Canadian Cattlemen's Association* (CCA) et le Conseil canadien du porc (CCP) ont déposé conjointement leurs observations au Département américain de l'Agriculture (USDA), affirmant que la réglementation sur la mention obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes des produits de viande (programme COOL) est discriminatoire à l'endroit des 100 000 éleveurs canadiens.

Cette réglementation sera en effet fort coûteuse pour les 90 000 producteurs de bovins de boucherie et les 9 000 producteurs de porcs du Canada, affirment les représentants des deux regroupements, dont les observations ont été confirmées par la *National Cattle Feeders' Association* (NCFA), qui représente les associations provinciales d'engraisseurs de bovins.

M. Travis Toews, président du comité sur le commerce extérieur de la CCA, explique que la réglementation est contraire aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et que l'ampleur de ses répercussions est très incertaine étant donné que les conditions qui l'accompagnent changent très souvent. « La loi semble être interprétée différemment chaque semaine, selon les commentaires et les questions présentées à l'USDA. Ce contexte réglementaire instable sème la confusion auprès des producteurs et des transformateurs. Déjà, les marchés ont été perturbés et nous craignons que les prix et les volumes soient davantage affectés, car certains courtiers restent dans l'expectative par rapport aux animaux d'élevage canadiens. »

« L'ensemble des marchés intégrés de l'Amérique du Nord risque d'être affecté négativement par l'étiquetage obligatoire du pays d'origine » ajoute M. Jurgen Preugschas, président du CCP. « Déjà, un de nos principaux clients américains a annoncé qu'il cesserait d'acheter des porcs nés à l'extérieur des États-Unis lorsque la réglementation sur l'étiquetage entrera en vigueur. Les industries de l'élevage, dans les deux pays, vont perdre des occasions d'affaires. »

M. Toews signale par ailleurs qu'on ne s'attend pas à un changement radical unique sur les marchés à la suite de l'entrée en vigueur de la réglementation. Cependant, la hausse des coûts associée à la tenue de registres pour les producteurs et les transformateurs, de même que les dépenses occasionnées par la nécessité de trier les animaux selon leur origine dans les abattoirs se refléteront tôt au tard sur les marchés. « Les consommateurs ne veulent pas payer davantage pour leurs aliments, mais les coûts additionnels devront être absorbés quelque part. L'industrie américaine de la viande s'attend à ce que les 3,9 milliards de dollars que coûtera cette mesure ne soient que le début de l'augmentation des coûts à laquelle doit s'attendre le secteur. »

Les organisations canadiennes estiment que la réglementation comporte des lacunes évidentes. L'étiquetage des produits transformés vise injustement la viande hachée, les hamburgers et les galettes de viande, ce qui préoccupe grandement les détaillants et transformateurs américains. « Nous croyons que la viande surtransformée dans une usine américaine, qu'il s'agisse de viande hachée ou qu'elle soit combinée avec d'autres ingrédients, ne devrait plus être désignée comme une viande d'origine canadienne », poursuit M. Toews. « De plus, il y a des risques que les documents justificatifs se contredisent, puisque la réglementation s'applique aux animaux du pays comme aux animaux importés, et que cela concerne aussi les exigences en matière d'identification des animaux. »

.../2

2.2.2

Les organisations de l'industrie vont continuer à faire pression auprès du gouvernement canadien afin que ce dernier prenne des mesures contre les États-Unis à l'OMC, affirme M. Toews. Au cours d'un récent débat télévisé, le ministre fédéral de l'agriculture, M. Gerry Ritz, a annoncé son intention de demander la mise sur pied d'un groupe spécial de l'OMC sur cette réglementation. Par ailleurs, M. Toews ajoute : « Il sera nécessaire de fournir des preuves tangibles pour constituer un dossier juridique et politique et c'est pourquoi nous demandons aux producteurs et aux transformateurs de documenter toutes les situations qui démontrent les répercussions de la réglementation sur l'étiquetage obligatoire du pays d'origine. »

Pour des informations à jour sur la réglementation relative à l'étiquetage obligatoire du pays d'origine (COOL) et sur la réaction du secteur canadien de l'élevage, visiter régulièrement le site Web de la CCA : www.cattle.ca. Cliquer sur « COOL Updates ».

- 30 -

Personnes-ressources :

Sharon Jensen
Directrice des communications - CCA
403.875.3616, poste 277

Gary Stordy
Coordonnateur des communications et des relations avec le gouvernement - CCP
613.236.9239

Rick Paskal
Président - NCFA
403.894.9449